

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 9 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} avril 2015.

Présents :, BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de Gilles TERRIER), BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, (Pouvoir de Dominique BAUDEMONT), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, , LACOUTURIERE Michel, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Delphine RAYNAUD), PONS Gérard, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire (Pouvoir de Monique LENOBLE), SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis, GRANDAUD Gilbert.

Excusés : BAUDEMONT Dominique, GARDELLE Bruno, GERY Claude, LENOBLE Monique, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, TERRIER Gilles.

Absent : SIMON Isabel

Secrétaire de séance : Marie-Claire SERRU.

Présents 27 / Votants 32

N°46-2015 : Attribution de subventions aux associations : Budget principal

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les demandes de subventions des associations œuvrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Pour la compétence « enfance », Monsieur le Président vous propose d'attribuer, pour 2015, les subventions aux associations dans la limite des montants maximums désignés ci-dessous.

La subvention pour 2015 pourra faire l'objet d'un versement sous forme d'acomptes. Le solde ne pourra être versé qu'en fonction du montant effectivement nécessaire à la réalisation de l'équilibre financier du compte de résultat 2015 de l'activité de l'association, objet de la subvention, et ce, dans la limite du montant attribué par les membres du Conseil Communautaire.

N°	DOMAINE	ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ATTRIBUE EN 2014	DEMANDE DE SUBVENTION MONTANT MAXIMAL 2015
1	Enfance Multi accueil Piccolo	Familles rurales Peyrat le Château	Subvention de fonctionnement	58 760 €	45 000 €
2	Enfance Multi accueil Vassimômes	Familles rurales Peyrat le Château	Subvention de fonctionnement	53 720 €	26 280 €
3	Enfance Relais Assistantes Maternelles	Familles rurales Peyrat le Château	Subvention de fonctionnement	12 500 €	12 500 €
4	Enfance CLSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	F.O.L 87 Eymoutiers	Subvention de fonctionnement	20 140 €	20 366 €
5	Enfance CLSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	Peyrat Loisirs Jeunes Peyrat le Château	Subvention de fonctionnement	25 000 €	37 300 €

Pour les autres compétences « économique » et « environnement », Monsieur le Président vous propose d'attribuer, pour 2015, les subventions suivantes :

N°	DOMAINE	ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ATTRIBUE EN 2014	DEMANDE DE SUBVENTION 2015
6	Economique Pépinière d'entreprises	Association Pépinières d'entreprises des Portes de Vassivière	Subvention de fonctionnement	12 000 €	7 388 €
7	Environnement Relais Info Service	Relais Info Service Bujaleuf	Subvention de fonctionnement	6 258 €	6 300 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

Pour la compétence « enfance » :

- **D'ATTRIBUER**, les subventions aux associations dans la limite des montants définis ci-dessus ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Président à verser le montant de ces subventions sous forme d'acompte et DIT que le solde ne sera versé qu'en fonction du montant effectivement nécessaire à la réalisation de l'équilibre financier du compte de résultat 2015 de l'activité de l'association, objet de la subvention, et ce, dans la limite du montant attribué ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du Budget principal.

Pour les autres compétences « économique » et « environnement » :

- **D'ATTRIBUER**, les subventions aux associations telles que définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Président à verser le montant de ces subventions ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du Budget principal.

Pour copie conforme :
Le 10 avril 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE